

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DÉCISION CODEP-SGE-2018-059987
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 20 décembre 2018
relative à la désignation de seize inspecteurs de la sûreté nucléaire

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le chapitre VI du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d’habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 du 9 octobre 2018 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur proposition du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision sont désignés en qualité d'inspecteur de la sûreté nucléaire pour procéder aux contrôles administratifs de l'application des dispositions de l'article L. 125-15 et des chapitres I, III, V et VI du titre IX du livre V du code de l'environnement aux installations nucléaires de base et aux activités mentionnées au III de l'article L. 593-33 de ce code, ainsi qu'au transport de substances radioactives.

Pour chaque inspecteur, les catégories d'installations ou d'activités qu'il peut contrôler sont précisées en annexe 1. Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national.

En application de l'article L. 596-13 du code de l'environnement, ces inspecteurs sont compétent(e)s pour procéder aux contrôles administratifs de l'application des dispositions de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II ou des dispositions du titre Ier du livre V et des dispositions de de la section 2 du chapitre IX du titre II du livre II du même code aux équipements, installations, ouvrages, travaux ou activités inscrits à l'une des catégories comprises dans une des nomenclatures prévues aux articles L. 214-2 et L. 511-2 du même code implantés ou exercés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base et non nécessaires à son fonctionnement.

Article 2

Les inspecteurs de la sûreté nucléaire mentionnés à l'article 1^{er} dont les noms figurent en annexe 2 de la présente décision sont habilité(e)s à exercer les missions de police judiciaire prévues aux articles L. 596-10 à L. 596-14 du code de l'environnement dans les conditions fixées par ces mêmes articles.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressé(e)s et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 20 décembre 2018

Signé par
Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK

ANNEXE 1

DÉCISION CODEP-SGE-2018-059987
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 décembre 2018
relative à la désignation de seize inspecteurs de la sûreté nucléaire

Liste des seize inspecteurs de la sûreté nucléaire

Nom	Prénom	Catégories d'installations ou d'activités contrôlées				
		REP	LUDD	Transverse	Transport de substances radioactives	
					Expert	Généraliste
BARAËR	Brice					X
BECQ	Régis	X				
BRETON	Sylvain		X			
CHAOUKI	Jamal		X			
CIEKAWY	Florian					X
CLOÎTRE	Vincent		X			
EL GHALBZOURI	Redouane	X				
GARRON	Joël	X				
GILIBERTO	Sandra		X			
GREINER	Olivier		X			
MA	Amandine	X				
MOYA	Xavier		X			
RAVIER	Coralie		X			
RENARD	Matthieu	X				
RUILLÉ	Jonathan		X			
SIVERA	Jonathan	X				

ANNEXE 2

**DÉCISION CODEP-SGE-2018-059987
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 20 décembre 2018
relative à la désignation de seize inspecteurs de la sûreté nucléaire**

**Liste des douze inspecteurs de la sûreté nucléaire
habilités à exercer les missions de police judiciaire
prévues aux articles L. 59610 à L. 596-14 du code de l’environnement**

NOM	PRENOM
BARAËR	Brice
BECQ	Régis
BRETON	Sylvain
CHAOUKI	Jamal
CIEKAWY	Florian
CLOÎTRE	Vincent
EL GHALBZOURI	Redouane
GILIBERTO	Sandra
GREINER	Olivier
RAVIER	Coralie
RENARD	Matthieu
SIVERA	Jonathan